

# PROCES VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le 20 MARS 2026 à 19h

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 19h, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BERNARD proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2026 se sont réunis dans le lieu habituel des séances du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant le 16 mars 2026, conformément aux articles L. 2122-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents MM et MMES les conseillers municipaux :** M. Jean-Pierre BOUTY, Mme Karine DEBEAUNE, Mme Gladys FLAMAND-BAR, M. Christian GARCIA, Mme Christine GREEN, Mme Josette GUERRIER, Mme Marie LABROSSE GROSSET, Mme Caroline LEGOUGE, M. Eric MAISONNEUVE, M. Denis MARC, Mme Vanessa ORGELET, M. Olivier PAOUR, M. Jean-Pierre PILLON, M. Franck ROCHON du VERDIER, Mme Elyanne ROSNER, Mme Bélanda TERACOL, M. Dominique VAGINET, M. Frédéric VIENOT, Mme Flavie WIDMAIER.

**Absents ayant donné procuration à : /**

**Absents excusés : /**

La séance a été ouverte par M. Bernard REY, Maire sortant, qui a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 15 mars 2026 et a déclaré installés :

M. Jean-Pierre BOUTY, Mme Karine DEBEAUNE, Mme Gladys FLAMAND-BAR, M. Christian GARCIA, Mme Christine GREEN, Mme Josette GUERRIER, Mme Marie LABROSSE GROSSET, Mme Caroline LEGOUGE, M. Eric MAISONNEUVE, M. Denis MARC, Mme Vanessa ORGELET, M. Olivier PAOUR, M. Jean-Pierre PILLON, M. Franck ROCHON du VERDIER, Mme Elyanne ROSNER, Mme Bélanda TERACOL, M. Dominique VAGINET, M. Frédéric VIENOT, Mme Flavie WIDMAIER, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

**Le conseil a choisi Mme Flavie WIDMAIER pour secrétaire.**

M. Bernard REY cède la présidence au doyen de l'assemblée : Mme Elyanne ROSNER.

Mme Elyanne ROSNER, après avoir procédé à l'appel nominal des élus, a dénombré dix-neuf conseillers présents, et a constaté que la condition de quorum est réunie.

Mme Elyanne ROSNER, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par l'article L. 2122-7 de ce code.

Elle sollicite deux volontaires comme assesseurs : Mme Caroline LEGOUGE et Mme Christine GREEN acceptent de constituer le bureau.

Mme Elyanne ROSNER demande aux candidats de se faire connaître. Deux candidats se présentent : Mme Bélinda TERACOL et M. Frédéric VIENOT.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Chaque conseiller a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin :

Résultats :   Votants : 19  
                  Bulletins Blancs ou Nuls : 0  
                  Suffrages Exprimés : 19  
                  Majorité absolue : 10  
                  17 voix pour Mme Bélinda TERACOL  
                  2 voix pour M. Frédéric VIENOT

*Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour et si nécessaire à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage le plus âgé est déclaré élu.*

**Madame Bélinda TERACOL, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Maire et a été immédiatement installée.**

**Mme Bélinda TERACOL prend alors la présidence de la séance.**

Elle demande au Conseil de déterminer le nombre d'adjoints leur précisant que celui-ci ne peut dépasser 5 pour la commune.

Les conseillers décident, à 19 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, d'élire 5 adjoints au Maire.

Il est procédé, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Madame Bélinda TERACOL, élue maire, à l'élection des adjoints.

Après un appel de candidature, une liste de candidats est présentée :

Liste 1 :

- 1/ M. Dominique VAGINET
- 2/ Mme Marie LABROSSE GROSSET
- 3/ M. Eric MAISONNEUVE
- 4/ Mme Karine DEBEAUNE
- 5/ M. Jean-Pierre PILLON

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Votants : 19
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 17
- majorité absolue : 9

La liste conduite par M. Dominique VAGINET a obtenu 17 voix (dix-sept voix)

**La liste conduite par M. Dominique VAGINET ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau, et immédiatement installés :**

M. Dominique VAGINET, 1er adjoint au Maire

Mme Marie LABROSSE GROSSET, 2e adjointe au Maire

M. Eric MAISONNEUVE, 3e adjoint au Maire

Mme Karine DEBEAUNE, 4e adjointe au Maire

M. Jean-Pierre PILLON, 5e adjoint au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

La séance a été levée à 19 h 32.

Prochain conseil municipal : Lundi 30/03/2026 à 19h30.

**Signatures :**

**Béline TERACOL, Maire**



**Flavie WIDMAIER,  
secrétaire de séance**

